

| | |
|--|---------------------------|
| Noms des titulaires du compte et numéro de prêt hypothécaire | N° de prêt hypothécaire : |
| Noms et prénoms des titulaires du compte : | N° de téléphone : |
| Adresse (numéro, rue, ville, province, code postal) : | Adresse courriel : |

Autorisation de prélèvements

J'autorise Paradigm Quest Inc. (« Paradigm ») et l'institution financière indiquée ci-dessous, ou toute autre institution financière que je désignerai, à effectuer des prélèvements périodiques pour le paiement de mon hypothèque, au montant indiqué ci-dessous et conformément à mes instructions.

| | | |
|--|---------------------|-----------------------|
| Nom et adresse de l'institution financière : | Numéro de transit : | Numéro de compte : |
| Fréquence des paiements : | Date de paiement : | Montant du paiement : |

Type de convention de PA :

Personnelle Individuelle

Renonciation aux avis : J'accepte de renoncer à tout avis écrit préalable au premier PA ou à la suite de tout changement au montant du paiement, pouvant notamment découler d'un rajustement du taux d'intérêt ou d'un renouvellement.

Autres PA : Paradigm peut effectuer d'autres PA ponctuels que j'aurai autorisés, par exemple, pour un remboursement anticipé de l'hypothèque ou le paiement de frais. Si un prélèvement est refusé, Paradigm peut demander un nouveau PA pour remplacer celui qui a été refusé.

Changement ou annulation : J'informerai Paradigm de tout changement touchant cette autorisation au moins 10 jours ouvrables avant la prochaine date de paiement.

Je peux annuler cette autorisation en tout temps en envoyant un avis à Paradigm au moins 10 jours ouvrables avant la prochaine date de paiement. L'annulation de cette autorisation ne touche que la méthode de paiement et ne modifie d'aucune façon mes obligations liées à l'hypothèque. Pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou pour en savoir plus sur mon droit à annuler une convention de PA, je peux communiquer avec Paradigm ou visiter le www.cdnpay.ca.

Paradigm peut annuler cette convention en vous envoyant un préavis de 30 jours. L'autorisation peut également être annulée sans préavis si l'institution financière indiquée plus haut refuse les prélèvements automatiques, peu importe la raison, ou si vous manquez à vos obligations hypothécaires.

Autorisation de collecte et de communication de renseignements personnels : Je consens à la divulgation des renseignements personnels compris dans cette autorisation à Paradigm et à ses représentants.

Signatures : Je confirme que toutes les personnes dont la signature est requise pour les opérations dans ce compte bancaire ont signé la présente autorisation.

Remboursement

Si un PA ne respecte pas les conditions de cette convention, j'ai certains droits de recours. Par exemple, j'ai le droit de me faire rembourser tout PA non autorisé ou qui ne correspond pas aux conditions de cette convention de PA. Pour en savoir plus sur mes droits de recours, je peux communiquer avec Paradigm ou visiter le www.cdnpay.ca.

Autorisation :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |
| Signature du titulaire du compte : | Date (JJ/MM/AAAA) : |

IMPORTANT : Pour éviter toute erreur de transcription, veuillez joindre un chèque personnel annulé. Votre nom, votre adresse et le numéro du compte doivent être préimprimés sur le chèque.

Votre prêt hypothécaire SimpliciT est administré par Paradigm Quest Inc.

OPTIONS DE FRÉQUENCE DES PAIEMENTS

| | |
|--------------------------|---|
| Hebdomadaires accélérés | Tous les 7 jours |
| Quinzomadaires accélérés | Tous les 14 jours |
| Bimensuels | Deux fois par mois (le 1^{er} et le 15 ou le 2 et le 16) |
| Mensuels | Une fois par mois |

OPTIONS DE DATES DE PAIEMENT

| | | |
|----------------|---|--|
| Hebdomadaires | (Accélérés) Paiement mensuel / 4 | Les paiements commenceront 7 jours après la date de l'entente et auront lieu chaque semaine par la suite. |
| Quinzomadaires | (Accélérés) Paiement mensuel / 2 | Les paiements commenceront 14 jours après la date de l'entente et auront lieu toutes les deux semaines par la suite. |
| Bimensuels | (Non accélérés) Paiement mensuel / 2 | Les paiements sont effectués le 1 ^{er} et le 15 ou le 2 et le 16 de chaque mois. On appliquera un rajustement des intérêts si la date de l'entente ne correspond pas aux dates de paiement. |
| Mensuels | (Non accélérés) 12 paiements | Le premier paiement sera effectué au plus tard 30 jours après la date de financement, et les autres auront lieu le même jour de chaque mois par la suite. |

REMARQUE : Si cette hypothèque est déjà en vigueur et que vous apportez des changements à vos données bancaires, à moins d'indication contraire ci-dessus, la fréquence de vos paiements ne changera pas. Si vous avez indiqué vouloir apporter des changements à la fréquence de vos paiements, ces changements entreront en vigueur après votre prochain paiement prévu au calendrier.